





2025-2028

CONTEXTE

Les statuts de l'Agence stipulent l'élaboration d'un projet d'établissement tous les 3 ou 5 ans. Il a pour but de définir les objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Cela donne lieu à un programme d'actions et d'un plan pour sa mise en œuvre. En outre, son élaboration est basé sur la participation de l'ensemble des parties prenantes: les professionnels du secteur, les usagers des activités et services de l'Agence, les partenaires, les financeurs et les équipes. Il constitue aujourd'hui et jusqu'à l'année 2028 un document de référence pour l'équipe et la gouvernance.

MÉTHODOLOGIE

L'Agence a été accompagnée par le cabinet d'étude Kanju. Le diagnostic a été mené entre mai et novembre 2023. Les phases de conduites pour construire le projet d'établissement ont été menées de janvier à juin 2024. Le projet a été présenté en juillet 2024 au comité de pilotage en présence de la Région Grand Est et de la DRAC Grand Est. S'en est suivi l'approbation du Plan d'action 2025-2028 au Conseil d'administration. Il prend effet en septembre 2025.

LES MISSIONS DE L'AGENCE

Amplificatrice des politiques culturelles régionales dans le champ du spectacle vivant et de l'action publique, l'Agence culturelle Grand Est agit en faveur de la durabilité du secteur.

Les actions qu'elle met en œuvre visent à inspirer, accompagner, développer et structurer les acteurs et actrices de l'écosystème du spectacle vivant dans une logique de synergie et de coopération, avec une attention particulière portée à l'émergence, à l'innovation et aux équilibres territoriaux.

Elle répond aux besoins des acteurs du spectacle vivant: les équipes artistiques et les lieux de diffusion / les structures culturelles et les collectivités territoriales / les établissements publics, les réseaux professionnels et le milieu associatif.

L'Agence culturelle:

- est organisme de formation et certifiée Qualiopi
- anime le réseau des parcs publics scéniques du Grand Est
- est membre du réseau La Collaborative

LES ORIENTATIONS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement 2025-2028 amène la mise en œuvre d'actions concrètes. Elles s'articulent autour de 3 axes avec des enjeux déterminants:

ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

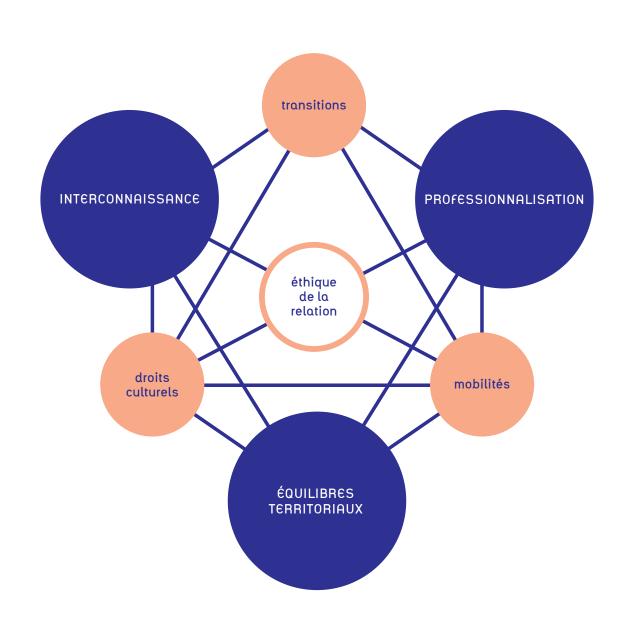
Renforcer l'équité dans la production de projets artistiques, en facilitant les échanges et l'accès à des moyens techniques pour stimuler la création.

PROFESSIONNALISATION

favoriser l'intégration et la pratique professionnelle, en diffusant des ressources et des connaissances qui sensibilisent et (in)forment les porteurs de projet.

INTERCONNAISSANCE

faire connaître
et promouvoir des
initiatives culturelles,
en encourageant des
découvertes et rencontres
professionnelles,
ainsi que le dialogue
avec les acteurs
territoriaux.



LES AXES STRUCTURANTS

ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Partenariats et coopérations territoriales

Enjeu n°1: faciliter les échanges et les collaborations entre les acteurs du spectacle vivant et/ou des collectivités territoriales.

ACTION N°1: LES ÉCHANGES ARTISTIQUES

#droits culturels #mobilité

L'occasion pour les responsables de programmation de se réunir et de partager des informations sur les projets de spectacle d'équipes artistiques du Grand Est dans le but de favoriser leur mobilité sur le territoire. Ces rencontres jouent un rôle pivot dans le développement et le montage des tournées de coopération (action n°2).

Les échanges artistiques thématiques (ex: jeune public, arts de la rue, etc.) permettront également d'élargir les coopérations en lien avec les réseaux professionnels.

Circulation des artistes, accessibilité des œuvres Enjeu n°2: Stimuler la création.
Encourager et faciliter la mobilité des artistes et des œuvres en région.
Rendre le spectacle vivant et les arts de la scène accessibles à tous les territoires.

ACTION N°2: LES TOURNÉES DE COOPÉRATION

#droits culturels #transitions #mobilité

Elles ont pour objectifs de favoriser la diffusion des spectacles des compagnies du Grand Est sur le territoire régional, participer à mieux les faire connaître et à prolonger leur durée d'exploitation par le versement d'une aide à la mobilité (frais de transport, d'hébergement et de repas) afin qu'une équipe artistique puisse être programmée dans le cadre d'une tournée au sein d'au moins trois lieux de diffusion.

Les tournées de coopération font ainsi écho au plan «Mieux produire, Mieux diffuser » du Ministère de la Culture.

En articulation avec les dispositifs de soutien à la création et à la diffusion de la Région Grand Est

ACTION N°3: RÉSIDENCE - LE PLATEAU DE RÉPÉTITION DE SÉLESTAT

#droits culturels #mobilité

Le plateau de répétition ainsi que le matériel technique associé est destiné aux équipes artistiques de la région, avec une attention particulière portée aux projets artistiques émergents, pour travailler la création ou la reprise d'un spectacle dans une logique d'appui au plan « Mieux produire, Mieux diffuser » du Ministère de la Culture.

L'Agence s'engage aux côtés des équipes artistiques accueillies via le versement d'un apport en coproduction. Elle prend ainsi en charge une partie des frais inhérents à la création (frais d'approche et rémunération des membres de l'équipe artistique).

En articulation avec les dispositifs de soutien à l'émergence et à la création de la Région Grand Est

ACTION N°4: LES SORTIES DE RÉSIDENCE

#droits culturels #mobilité

Imaginées comme des étapes de travail, les sorties de résidences consistent en des temps de présentation d'un extrait d'un spectacle - bien souvent en cours de création - par les équipes artistiques accueillies sur le plateau de répétition de Sélestat (action n°3).

ACTION N°5: LES RÉSIDENCES DE COOPÉRATION

#droits culturels #mobilité

Elles ont pour objectifs de faciliter la production d'un spectacle et son intégration dans les réseaux de diffusion par le versement d'une aide à la mobilité (frais d'approche) afin qu'une équipe artistique puisse être accueillie en résidence par un lieu situé en dehors de son département d'implantation.

En articulation avec les dispositifs de soutien aux lieux et projets annuels, à l'émergence et à la création de la Région Grand Est

ACTION N°6: L'IDENTIFICATION ET LA STRUCTURATION DE LIEUX D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE • expérimentation

#droits culturels #transitions #mobilité

En lien avec les dynamiques de résidences d'artistes déjà présentes sur le territoire régional et les dispositifs d'aide à la résidence (dont actions n°3 et 5), l'Agence étudiera la possibilité de créer un réseau ou une coopérative de lieux de création/diffusion avec un double objectif:

- renforcer la présence durable des artistes sur les territoires (voire y favoriser leur implantation)
- faciliter l'accès à « l'outil de travail » pour les équipes artistiques

En articulation avec les dispositifs de conventionnement, de soutien à l'émergence et à la diffusion de la Région Grand Est

fonctionnement des espaces scéniques Enjeu n°3: Assurer une répartition équitable des moyens techniques et inciter à l'amélioration des ressources et des infrastructures scéniques sur le territoire.

ACTION N°7: LA LOCATION DE MATÉRIELS SCÉNIQUES

#droits culturels #transitions #mobilité

Les deux parcs de matériels scéniques, situés à Sélestat (67) et à Saint-Martin-sur-le-Pré (51), proposent à la location une large gamme de matériels professionnels dans les domaines

du son, de la lumière, de l'audiovisuel (vidéoprojecteurs et écrans de projection), de l'exposition (vitrines et grilles), de la scène (praticables d'intérieur et d'extérieur) pour des manifestations à caractère culturel et artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts de la scène.

L'Agence propose également une dépose/reprise du matériel sur deux points relais à Sedan (08) et Chaumont (52).

ACTION N°8: L'ANIMATION DU RÉSEAU DES PARCS SCÉNIQUES PUBLICS DU GRAND EST

#droits culturels #transitions #mobilité

Ce réseau est composé de 4 partenaires (Agence, Scènes et Territoires, Conseil départemental des Vosges et Transversales) et 6 parcs de location de matériels.

L'ensemble des membres du réseau s'engage à faciliter l'accès à du matériel technique professionnel, à mener des actions de sensibilisation, de formation et de conseils de proximité, dans un souci d'irrigation équitable du territoire.

ACTION N°9: LE CONSEIL EN AMÉNAGEMENTS SCÉNIQUES (SALLES DE SPECTACLE)

#transitions

Un accompagnement destiné aux collectivités, associations ou structures publiques entamant une démarche de rénovation, de mise aux normes ou de construction d'une salle de spectacle, permettant de consolider son projet, préalablement à l'élaboration d'un cahier des charges et en amont de la maîtrise d'œuvre.

ACTION N°10: LES RENDEZ-VOUS APPUIS, CONSEILS TECHNIQUES

#droits culturels #transitions

Sur rendez-vous, les équipes des parcs de matériels scéniques vous accueillent dans leurs locaux pour des temps privilégiés d'échanges, de découvertes et de partages. Au programme:

- conseils d'utilisation du matériel auprès de l'équipe technique
- découverte du lieu et des produits ainsi que des outils pédagogiques pour parfaire ses connaissances
- informations plus précises sur les formations proposées
- accompagnement pour les demandes de location en ligne

ACTION N°11: LE REPÉRAGE DE LIEUX DE DIFFUSION EN TERRITOIRE o expérimentation

#droits culturels #transitions

Dans la continuité des rencontres « Culture et ruralités », l'Agence entamera un repérage de lieux scéniques au niveau des collectivités territoriales, sur la base des connaissances déjà accumulés, en lien:

- avec l'activité de location de matériels scéniques (action n°7)
- avec les créations et réhabilitations de salles de spectacle ou polyvalentes pour lesquelles l'Agence serait sollicitée dans le cadre du conseil en aménagements scéniques (action n°9)
- avec Treto la plateforme du spectacle vivant (action n°30)

Ce travail permettra aux élus d'avoir une idée générale des équipements existants sur leur territoire et d'adapter les soutiens de la Région Grand Est en fonction des besoins identifiés.

En articulation avec les dispositifs de soutien à l'émergence et à la création de la Région Grand Est

PROFESSIONNALISATION

Insertion et sensibilisation

Enjeu n°4: fournir des ressources et des outils pratiques pour l'insertion et la pratique professionnelles.

ACTION N°12: L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES FUTURS ET NÉO DIPLÔMÉS

#droits culturels

Chaque année, des rencontres à destination des étudiants des écoles supérieures d'art afin de leur présenter les différents types d'accompagnements ainsi que les aides à l'émergence auxquels ils peuvent prétendre, en lien avec la Région Grand Est, la DRAC Grand Est et les métropoles.

ACTION N°13: L'ESPACE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

#droits culturels #transitions

L'ensemble des ressources pédagogiques produites par l'Agence est disponible gratuitement sur son portail web. Véritables références, elles ont été créées pour être utilisées par l'ensemble des professionnels de la culture, bien au-delà des seuls bénéficiaires de nos dispositifs.

Ces ressources ont aussi vocation à être utilisées dans le cadre de nos formations, voire de certaines rencontres professionnelles.

Le processus de création et d'édition de ce type documentation étant laborieux, leur production est étudiée en fonction de l'adéquation entre enjeux, moyens et opportunités.

Accompagnement, structuration et émergence

Enjeu n°5: Proposer un accompagnement en ingénierie et des formations continues adaptés aux besoins des acteurs du spectacle vivant.

ACTION N°14: LES RENDEZ-VOUS APPUIS, CONSEILS SPECTACLE VIVANT

#droits culturels #transitions #mobilité

Tout au long de l'année, l'Agence propose des rendez-vous pour présenter les accompagnements auxquels les équipes artistiques et les lieux de création/diffusion, les porteurs de projets culturels et les collectivités peuvent prétendre.

C'est aussi l'occasion pour un acteur culturel de présenter son projet artistique ou culturel, de questionner son implantation à l'échelle du territoire et d'y porter un regard prospectif. L'Agence apporte alors son expertise et ses compétences sectorielles (information, diagnostic de la démarche ou du projet, orientation vers des ressources clés et des partenaires).

ACTION N°15: L'INCUBATEUR FLUXUS

#droits culturels

Initiative de la DRAC Grand Est - Ministère de la Culture et coordonné par le tiers-lieu Bliiida à Metz, l'Incubateur fluxus accueille chaque année des porteurs de projets artistiques et culturels dans un processus de création d'une activité économique viable et durable en région.

L'Agence est co-pilote de l'incubateur et accompagne les projets qui relèvent du spectacle vivant.

ACTION N°16: LE MENTORAT • expérimentation

#droits culturels

favoriser l'insertion professionnelle par la mise en lien de jeunes diplômés et/ou émergents et de professionnels expérimentés.

Durant une année, les binômes mentor-mentoré se rencontrent lors de rendez-vous bilatéraux réguliers et de temps collectifs, afin de répondre aux problématiques des entrants dans le métier qui bénéficient ainsi d'un accompagnement privilégié.

En articulation avec les dispositifs de soutien à l'émergence de la Région Grand Est

ACTION N°17: L'ANIMATION DE GROUPES MÉTIERS ET/OU D'ÉCHANGES

ENTRE PAIRS o expérimentation

#droits culturels

Rendez-vous collectifs, participatifs et thématiques qui réunissent des professionnels expérimentés d'un même métier pour échanger sur leurs pratiques professionnelles.

Formation continue

Enjeu n°6 : Renforcer les compétences professionnelles des acteurs du spectacle vivant.

ACTION N°18: LES CAFÉS DE L'AGENCE

#droits culturels #transitions #mobilité

Ils ont vocation à ouvrir le champ des réflexions à propos de sujets techniques, artistiques, entrepreneuriaux au regard des évolutions sectorielles et des mutations sociétales qui transforment la création artistique et les pratiques culturelles des publics.

ACTION N°19: LES ATELIERS DÉCOUVERTE

#droits culturels #transitions #mobilité

Mêlant à la fois théorie et mise en situation pratique, les ateliers découverte permettent d'approfondir un sujet métier ou une thématique sur un ou plusieurs modules.

Ils favorisent l'acquisition de fondamentaux inhérents aux écosystèmes du spectacle vivant et du développement territorial (ex: cadre juridique, financier, panorama des acteurs en région, etc.).

Ils sensibilisent également aux enjeux et mutations à l'œuvre aux niveaux économique, sociétal et environnemental.

ACTION N°20: LES FORMATIONS

#droits culturels #transitions

Les formations ont pour but d'acquérir de nouvelles compétences et savoir-faire.

Organisme de formation depuis 1993, l'Agence est référencée sur Datadock depuis 2017 et certifiée Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation » depuis 2022.

Elle intervient principalement dans le champ des techniques de la scène, et élargira sa palette de formations en direction d'autres métiers.

ACTION N°21: LES JOURNÉES TECHNIQUES DU GRAND EST (JTGE)

#droits culturels #transitions #mobilité

Événement annuel, les Journées Techniques du Grand Est sont organisées depuis 2016 par le Réseau des parcs scéniques publics du Grand Est.

Chaque automne, une rencontre thématique itinérante permet d'approfondir et d'échanger sur un sujet relatif à l'organisation d'un spectacle ou d'une manifestation culturelle.

Consolidation et rayonnement

Enjeu n°7: Encourager et soutenir le déploiement et le rayonnement des équipes artistiques en et hors région.

ACTION N°22: LA PRÉPARATION DES ÉQUIPES ARTISTIQUES AUX « FESTIVALS »

#droits culturels #mobilité

En lien avec les dispositifs d'aide à la mobilité des équipes artistiques sur les festivals mis en place par la Région Grand Est, l'Agence prépare collectivement et individuellement les compagnies en vue de leur programmation dans le cadre de festivals nationaux ou internationaux renommés.

Dans le cadre de la convention fEDER (fonds européen de développement régional), l'Agence s'engage notamment à accompagner les équipes artistiques sélectionnées dans le cadre du festival Off d'Avignon, du festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières, ainsi que du festival fusée francophone Jeune public au côté du Théâtre des Doms à Avignon.

En articulation avec le dispositif de soutien à la diffusion et à la présence des équipes artistiques dans le Off d'Avignon

ACTION N°23: L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES ARTISTIQUES ÉMERGENTES AUX « FESTIVALS »

#droits culturels #mobilité

En cohérence avec les dispositifs de soutien à l'émergence de la Région Grand Est, l'Agence octroie des aides à la mobilité aux compagnies émergentes ayant l'opportunité de présenter leur travail lors de plateformes professionnelles, leur permettant d'accroitre leur visibilité et de faire la promotion de leur travail au national ou à l'international (ex: festival fragments, festival Impatience, les plateaux marionnettes des Halles Roublot, etc.).

En articulation avec le dispositif de soutien à l'émergence de la Région Grand Est

ACTION N°24: LA COLLABORATIVE

#droits culturels #transitions #mobilité

Un réseau qui réunit l'Agence culturelle Grand Est, l'OARA Nouvelle-Aquitaine, Occitanie en scène l'ODIA Normandie et Spectacle vivant en Bretagne.

Ces 5 agences régionales de développement artistique et culturel sont principalement dédiées au spectacle vivant et partagent une vision opérationnelle du service public de la culture. Elles agissent principalement à l'endroit des enjeux interrégionaux et nationaux d'interconnaissance des professionnels du spectacle vivant.

Elles sont par ailleurs engagées sur les questions de décarbonation dans la filière du spectacle vivant ainsi que dans les questions inhérentes à la production et à la diffusion.

INTERCONNAISSANCE

Découverte et rencontre **Enjeu n°8**: favoriser la mise en relation et valoriser les projets artistiques du territoire.

ACTION N°25: LES RENDEZ-VOUS NOUVELLES DIRECTIONS

#droits culturels #mobilité

Des personnes nommées à la tête de structures de diffusion de la région sont invitées à présenter le projet artistique qu'elle entreprennent de mettre en œuvre dans leurs lieux et sur leurs territoires respectifs.

ACTION N°26: LES PARCOURS FESTIVAL

#droits culturels #mobilité

Les parcours festival réunissent à la fois des équipes artistiques, responsables de programmation et agents des intercommunalités pour découvrir de nouvelles formes artistiques, voir des spectacles, favoriser les échanges entre professionnels et ainsi affirmer son projet artistique et/ou culturel.

Temps forts collectifs et partages d'expériences Enjeu n°9: Renforcer les liens et le partage d'expériences. Encourager les synergies entre les porteurs de projets artistiques et culturels du territoire.

ACTION N°27: LE FORUM ENTREPRENDRE DANS LA CULTURE • bi-annuel

#droits culturels #transitions

Initiative du ministère de la Culture à l'échelle nationale et déclinée en régions, coorganisée par l'Agence culturelle et la DRAC Grand Est depuis 2017 avec la coopération de la Région Grand Est, le forum Entreprendre dans la Culture est un événement qui vise à apporter

des solutions pratiques et concrètes aux porteurs de projets culturels et artistiques afin de les accompagner dans leur développement.

ACTION N°28: LES RENCONTRES PROFESSIONNELLES & TEMPS FORTS THÉMATIQUES

#droits culturels #transitions #mobilité

Ces temps forts permettent de mettre en lumière une priorité de la politique culturelle régionale et visent à comprendre les enjeux d'une thématique ciblée, à valoriser les actions existantes et celles à mettre en œuvre tout en donnant l'occasion de nourrir une réflexion par la découverte, l'échange et les témoignages apportés par des acteurs culturels invités.

Dialogue social interprofessionnel

Enjeu n°10 : faciliter le dialogue et le travail entre les représentants de l'État, les collectivités, les partenaires sociaux et les représentants sectoriels.

ACTION N°29: LA COORDINATION DU COMITÉ RÉGIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE (COREPS GRAND EST)

#droits culturels #transitions

Le Comité Régional des Professions du Spectacle Grand Est est une instance de veille et de concertation visant à faciliter l'échange et le débat à l'échelle régionale entre les organisations professionnelles du spectacle vivant et de l'audiovisuel, l'État et les collectivités territoriales.

Co-présidé par la DRAC Grand Est et la Région Grand Est, sa coordination a été confiée à l'Agence culturelle Grand Est depuis le 1er mars 2023.

Information, valorisation et orientation

Enjeu n°11: Organiser la ressource et l'information pour faciliter son accès aux acteurs culturels du territoire.

favoriser la circulation de l'actualité du secteur et orienter les acteurs culturels vers des ressources adaptées.

ACTION N°30: LES OUTILS D'INFORMATION ET D'INTERACTION AVEC LES PUBLICS

#droits culturels #transitions #mobilité

L'Agence culturelle propose un ensemble d'outils de communication qui ont pour but de porter ses activités et ses services à la connaissance des publics.

Les outils utilisés sont majoritairement numériques, à savoir :

- 3 sites en interaction avec les publics:
 - > Treto, la plateforme du spectacle vivant
 - > Le portail de l'Agence, un site pour s'inscrire aux rencontres, formations et parcours, et accéder à des ressources
 - > le site des parcs de matériels scéniques pour louer du matériel
- les réseaux sociaux
- des campagnes numériques, notamment la diffusion d'une newsletter (les infos du jeudi)
- des productions papier et d'images (livrets d'information, campagnes de promotion évènementielle, programme et rapport d'activité, etc.)

ACTION N°31: LES SALONS PROFESSIONNELS

#droits culturels #transitions #mobilité

L'occasion pour l'Agence de favoriser de nouvelles rencontres professionnelles, de présenter ses actions et sa boîte à outils (ex: Salons de collectivités, Les Journées Techniques du Spectacle et de l'Événement, etc.).









1 route de Marckolsheim 67600 Sélestat

Nancy Reims Saint-Martin-sur-le-Pré (Châlons-en-Champagne) Sélestat

T. 03 88 58 87 58 culturegrandest.fr parcmaterielsgrandest.fr





Crédits photos : $\mathbf{1}^{\text{ère}}$ de couverture Cie L´Étendue - Birja © Vincent Muller p. 12 Collectif des Pièces Détachées - Chère Natalie © Vincent Muller Maquette réalisée par © Agence culturelle Grand Est/septembre 2025